

Le Riézois

Bulletin municipal
de la Commune de Riez



N° 19
Octobre - Novembre
Décembre 2005

Le mot du Maire



L'été s'est terminé et avec lui les vacances. De nombreuses manifestations se sont déroulées au cours des mois de juillet et août. Tout le monde a pu apprécier leur qualité. Elles ont contribué à la vie du village et la satisfaction est générale. Aussi nous devons de remercier grandement l'activité et le dévouement de tous les bénévoles qui ont une fois encore œuvré pour cette réussite.

Dans le dernier numéro du Riézois, j'attirai déjà l'attention sur le problème posé par les déjections canines qui *égailent* les trottoirs. Plusieurs plaintes sont arrivées en mairie. Nous les prenons en considération. Cependant nous ne pourrons y donner suite que dans la mesure où ces plaintes sont assorties d'indications précises sur les pollueurs, non pas sur Médor ou Pataud, mais sur leurs maîtres. La peine encourue est de 150 €. Sachez cependant que nous faisons tout pour maintenir au mieux la propreté du village.

Bonne rentrée à tous et que l'année scolaire qui débute soit porteuse d'espoir et de succès.

Compte rendu sommaire de la séance ordinaire

du Conseil Municipal du vendredi 16 septembre 2005

Étaient présents : tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

Excusés : M^{me} Lucette Balione donne pouvoir à M^{me} Juliette Riggi

M. Pierre-Jean Reymond donne pouvoir à M. Christophe Bianchi

M. Jean-Paul Faucon donne pouvoir à M. Jean-Claude Metzger

M. Eric Taxil donne pouvoir à M. Claude Bondil

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Jean-Gabriel Bliet

M. Rémy Rainaud

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

110.05 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01-05 - BUDGET GÉNÉRAL

Il est adopté la décision modificative n° 1 telle que présentée et qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Art. 65751	Fonds de concours	+ 50 000	Art. 7875	Provisions	+ 60 980
			Art. 7473	Subv DPT	+ 20 000
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	- 3 500			
Art. 6574	Subventions	+ 3 500			
Art. 022	Dépenses Imprévues	- 50 000			
Art. 023	Virt. Investissement	80 980			
	TOTAL	80 980			80 980
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Art. 1511	Réintégr provisions	+ 60 980	Art. 1322-126	Subv	- 20 000
Art. 2313-126	Subvention	- 50 000	Art. 1323-126	Sub	- 50 000
			Art. 021	Virt Fonc	80 980
	TOTAL	10 980			10 980

111.05 : CRÉATION d'EMPLOIS Aidés

Il est créé deux postes en Contrat d'Emplois Aidés sous la forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, soit sous la forme de Contrat d'Avenir afin de promouvoir la formation de personnes de la Commune qui sont sans qualification.

112.05 : VENTE TERRAIN

La parcelle D n° 1541 (dépourvue des droits indivis de la D n° 1547), d'une contenance de 10 a 25 ca est vendue à la SCI Cadourel, 82140 Saint-Antonin-Noble-Val pour la somme de 41 000 €.

113.05 : ÉTUDE DE PROGRAMMATION ET ANIMATIONS DU FUTUR MUSÉE

Il est sollicité des subventions auprès du Fonds Européen – Leader et du Conseil Général pour un projet d'étude comprenant d'une part l'étude d'un programmiste qui définira les travaux de l'Hôtel de Mazan, la prise en charge, à raison de 50 % du salaire pendant une année de l'Attachée de Conservation employée par la Commune, et, d'autre part des animations culturelles préfigurant celles du futur musée avec des frais de communications et de gestion qui s'y rattachent.

114.05 : ACQUISITION MATÉRIEL

L'intention d'acquérir le matériel dépendant de l'actif de la liquidation de l'Association de l'École de Musique de Riez pour un montant de 800 € est confirmée.

115.05 : DÉSIGNATION d'AVOCAT

Maître François Balique est désigné comme avocat de la Commune pour défendre ses intérêts dans les affaires qui l'opposent à SCI Hugou pour les dossiers 0505039-2 (annulation refus implicite) et 0505047-2 (référé suspension), à David Guillemain et à Raynald Oswald. Il est accepté la prise en charge des honoraires ainsi que les frais annexes (déplacements, huissiers – expert...).

116.05 : DÉSIGNATION d'AVOCAT

Suite à la délibération n° 162-04 du 4 novembre 2004 mandatant Maître François Balique comme avocat de la Commune pour défendre

ses intérêts dans l'affaire qui l'oppose à SEERC/OTV/DDAF, il est accepté la prise en charge des honoraires ainsi que les frais annexes (déplacements, huissiers – expert...).

117.05 : DÉSIGNATION D'AVOCAT

Suite à la délibération n° 06-05 du 4 février 2005 mandatant Maître Christophe Nicolay comme avocat de la Commune pour défendre ses intérêts dans le cadre des catastrophes naturelles, il est confirmé la prise en charge de ses honoraires.

118.05 : DÉSIGNATION D'AVOCAT

Suite à la délibération n° 32-05 du 9 mars 2005 mandatant Maître François Balique comme avocat de la Commune pour défendre ses intérêts dans l'affaire qui l'oppose à M. Marinkovic (parcelle cadastrée section G n° 433), il est accepté la prise en charge des honoraires ainsi que les frais annexes (déplacements, huissiers – expert...).

119.05 : PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE VILLAGES ET CITÉS DE CARACTÈRE

Les participations communales pour l'exercice 2005 sont acceptées, à savoir :

- participation statutaire 540 €
- remboursement Commune des Éditions 160 €
- participations communales façades 18 000 €

120.05 : SUBVENTIONS

Les subventions suivantes sont attribuées :

- participation statutaire 540 €
- Association de valorisation du Gypse et
du Plâtre dans les Alpes du Sud. 500 €
- La Sauce. 800 €
- Les Francas 04 1 567 €
- Lou Colostro 550 €

121.05 : ABONNEMENT REVUE

L'abonnement auprès des Éditions Masson pour la revue le Journal des

Professionnels de l'Enfance pour la Crèche Halte Garderie de Riez est accepté.

122.05 : CONVENTION AAPPMA

Il est accepté la convention rédigée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques *La Truite Moustiéraine* concernant l'acquisition des droits de pêche sur la Commune. Ces droits ont pour but de gérer le loisir pêche, travaux d'entretien, gestion piscicole et halieutique alevinage, et d'assurer un contrôle de police.

123.05 : CONVENTION AVEC LE COLLÈGE - INSTALLATIONS SPORTIVES

Il est accepté la convention, établie entre la Commune, M. le Président du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence et M. le Principal du Collège de Riez, pour l'utilisation des installations sportives du collège par les Associations Riézoises *Entente de Basket*, *Gymnastique volontaire* et *Club de football*.

124.05 : CONVENTION AVEC SIE

Il est accepté une convention établie par le Syndicat Intercommunal d'Électrification Riez Valensole Quinson et Autres qui a pour objet le renforcement Pré de Foire – Saint Anne pour la pose d'un socle sur la parcelle, appartenant à la Commune, cadastrée section D sous le n° 730.

125.05 : CONTRAT DE SERVICE - LOGICIEL EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est accepté le contrat avec la Société IMSII, dans le cadre de fonctionnement du service des eaux et assainissement, pour la maintenance des progiciels gamme Hydra-Agua, dont la redevance annuelle s'élève à 1 291,60 € hors taxes.

126.05 : CONTRAT AVEC TOTALGAZ

Il est accepté un contrat de fourniture de Totalgaz pour les vestiaires du Plateau Sportif, qui a pour objet la fourniture de gaz propane avec mise à disposition d'un stockage gaz, dont le coût est de 690 € hors taxes la tonne livrée, 108 € par an pour la maintenance de la citerne.

127.05 : CONTRAT AVEC IKON

Il est accepté un contrat de location de photocopieurs avec la société Ikon, pour un loyer trimestriel de 912 € HT et pour une durée de 21 tri-

mestres avec un service de maintenance calculé sur la base du nombre de copies selon un coût par copie de 0,00881 €.

128.05 : SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION

Il est donné un avis favorable au principe d'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Ouvert d'Études et de Programmation. Ce syndicat aura pour objet et compétences de mettre en place un observatoire foncier et de proposer à l'Établissement Public Foncier Régional les modalités d'intervention contre la spéculation foncière et immobilière et de procéder à des études pré-opérationnelles d'aménagement et à des actions pour la maîtrise foncière des projets.

129.05 : ÉMERGENCE 04

La commune adhère à Émergence 04, Association Loi 1901, qui est une Couveuse d'Entreprises (une couveuse d'entreprise aide, conseille et forme les porteurs de projets en vue de créer leur propre entreprise) dans les Alpes-de-Haute-Provence – Secteur Verdon, dont le siège est 12, allées Louis Gardiol à Riez.

130.05 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR - CANTINE SCOLAIRE

Le règlement intérieur de la Cantine Scolaire de l'École Élémentaire de Riez spécifiant aux enfants les règles de vie ainsi que les interdits et dont le non-respect entraîne des sanctions est accepté.

131.05 : NATURA 2000

Il est donné un avis défavorable au projet concernant le secteur du Plateau de Valensole, proposé pour un nouveau périmètre définissant une zone de protection spéciale au titre de la Directive *Oiseaux* et une zone spéciale de conservation au titre de la Directive *Habitats*, dans l'attente d'avoir de plus amples informations sur toutes les modalités de ce projet.

Résumé affiché le 21 septembre 2005 à la porte de la Mairie

L'école maternelle peut accueillir quelques enfants nés en 2003. Si votre enfant est né en janvier, février, mars ou avril 2003, et que vous désirez le scolariser, prenez contact avec M^{me} Gaspar (directrice de l'école) au 04 92 77 83 06.

Riez cet été

► La Fête du Blé 2005 : Garden Lei Tradicioun

Comme chaque année, le but de cette journée était de démontrer que nos anciens, avec leur savoir-faire, nous ont transmis le goût de perpétuer les traditions.

Se rassembler le temps d'une journée et prendre plaisir à reproduire les gestes d'antan est bien la preuve que nous sommes attachés à nos racines.



Outre la présentation des anciennes machines, le pain cuit au feu de bois a rencontré un vif succès. Notre boulanger du jour nous a fait saliver avec ses fougasses à l'anchois.

Nos remerciements vont à la municipalité pour son aide financière et logistique, au Conseil Général, au Conseil Régional, au Crédit Agricole, à Axa Assurances.

Un grand merci aussi aux commerçants, aux artisans, à nos boulangers, aux bénévoles qui nous apportent une aide précieuse.

Prochain rendez-vous le samedi 26 novembre pour la soupe d'épeautre.

► Festival des IV Colonnes

La Sauce est heureuse et fière d'avoir pu organiser, les 5 et 6 août derniers, cette 7^e édition du Festival qui, chaque année, satisfait un public plus important (plus de 1 200 personnes sur les deux soirées).

Cette édition 2005 était parrainée par Seyni Kouyaté qui est donc venu pour la 2^e fois enflammer le public des IV Colonnes, avec son reggae Yankadi, teinté des couleurs de sa Guinée natale. Nous avons eu le plaisir de vous faire découvrir des musiques originales, à commencer par



David Walters, seul sur scène avec un assortiment d'instruments aussi variés qu'insolites, qui a, en ouverture du Festival, enchanté le site de sonorités magiques. Puis les rythmes typiques du Cameroun furent à l'honneur avec « Mama Ohandja », de superbes costumes et un étonnant danseur dont le public se souviendra. La 2^e soirée a débuté sur les guitares et chants flamencos des « Gipsy Kongos », puis les tambours envoûtants de la troupe « Paradingdoun » ont pris place au milieu du public, qui a pu, tout en dansant, apprécier les performances acrobatiques de cette joyeuse compagnie. Enfin le groove aux multiples couleurs des « Legalizik » nous a fait danser encore et encore pour clôturer ce Festival.

En plus de la programmation, La Sauce s'attache à présenter au public un site convivial, avec un espace enfants proposant jeux et peintures, des stands originaux d'artisans créateurs, une scène et une régie technique que les musiciens apprécient également. C'est dans cet esprit que nous voulons faire évoluer le Festival sur ce site magnifique : la festivité, la qualité pour des prix minimes, les découvertes de musiques qui expriment quelque chose et qui se partagent, les échanges et les rencontres. Et même si un tel événement est parfois lourd à porter pour notre petite association 100 % bénévole, vos encouragements et ceux des artistes nous montrent que nous avons choisi la bonne voie et qu'il faut continuer. Nous remercions le Conseil Général, la commune de Riez pour son aide dans la mise en place du Festival et sa diffusion, un grand merci aux gars de l'équipe technique pour leur efficacité, les communes de Quinson, Valensole et Roumoules pour le prêt de matériel, les commerçants riezois pour leur soutien (boulangerie Barré, Intermarché, distribution rurale, Alain et Gisèle Moine), merci à Renaud pour les légumes bio de son jardin, à Gaëlle et au centre de loisirs pour les jeux des enfants. Enfin



merci à tous les membres de La Sauce qui, chaque année, font que ce Festival peut avoir lieu et lui donnent cet esprit chaleureux et convivial. Cela nous a valu tout récemment une nouvelle visite de Seyni Kouyaté, venu passer quelques jours de vacances chez nous, pour découvrir un peu mieux Riez et ses habitants !

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2006 pour la 8^e édition et n'hésitez pas à nous contacter si cet événement vous intéresse au 04 92 77 89 83, lasauce04@hotmail.com

► **Concerts de l'Association Point d'Orgue**

L'association Point d'Orgue a organisé cet été, pour la 7^e année consécutive, un programme de concerts de qualité, qui a attiré un public non seulement d'estivants ou de curistes mais aussi d'autochtones, Riézois, Quinsonnais, Esparronnais, ou même Manosquins ou Dignois. Il faut dire que la coordination des dates est effective.

La tradition établie depuis quelques années des concerts des mercredis de juillet a été maintenue, à l'exception du premier concert qui serait tombé un jour de feu d'artifices pour la moitié des communes environnantes ; donc, le premier des concerts a été programmé pour le mardi 12 juillet, soit 2 jours après le dernier concert du festival Provence-Islande d'Esparron-de-Verdon. Ce concert grégorien nous a réchauffé le cœur, avec le Chœur des Alpes de Provence, ensemble de voix mixtes, et *Cor*

Unum, ensemble grégorien, de l'Atelier Choral des Alpes de Provence, qui ont interprété des motets de Francis Poulenc, dont les fameux Ave Maria, Salve Regina; des motets de Maurice Duruflé, *Tantum Ergo*, *Ubi caritas*. Nous avons eu le plaisir d'entendre le



De profundis et le magnifique Magnificat d'Arvo Pärt, compositeur estonien né en 1935. Ce fut ainsi un programme liturgique, dont la beauté formelle ressortit d'autant mieux que l'utilisation du latin, incompréhensible pour le commun des mortels, rendait plus aériennes et plus prenantes ces voix d'hommes ou/et de femmes. Bravo à cette formation bas-alpine, dont fait partie une Riézoise, bravo aux solistes et aux choristes, accompagnées par Henri Benz et ses percussions tibétaines (dont une riézoise !) et Claude Selig au clavier. Au total, 45 exécutants placés sous la direction de Bruno Verdier.

Le mercredi 20 juillet, l'Ensemble à vents du Lacydon, composé de huit instrumentistes, une mezzo-soprano et un ténor, proposa un programme très éclectique : l'ouverture du Barbier de Séville et l'ouverture de Tancredi, de Rossini, des extraits de la Forza del Destino de Verdi, la Sérénade n° 12 de Mozart, le premier et le dernier mouvement de Don Giovanni de Mozart, le Concerto en fa de Vivaldi, des extraits de Werther de Massenet, mais aussi la Valse des Fleurs de Johann Strauss fils, Caravan de Duke Ellington ou Huit et demi de Nino Rota, la chanson Bohème et l'air de José de Carmen de Bizet. Le duo Brindisi de La Traviata de Verdi clôtura ce programme, dirigé par le maître Henri Chabaud, directeur du Conservatoire d'Aubagne. À signaler que la présentation fut assurée avec maestria par Yves Semonnay, qui présentait l'an dernier à pareil mercredi le Sextuor de clarinettes Cattanéa, dont beaucoup se souviennent avec bonheur.

Le mercredi 27 juillet fut reçu l'Orchestre de Chambre des Cévennes, pour un concert intitulé *Prestige de la Trompette*. Seize instrumentistes, le soliste trompette Pascal Reymond, sous la direction de François Gilles. Cinq œuvres brillantes furent interprétées :

- Le concerto pour orchestre en la majeur opus 6 n° 7 de Dall'Abaco, compositeur aussi inconnu que Vivaldi il y a 60 ans, mais qui était un grand voyageur, violoncelliste virtuose qui fit carrière à Modène, à Bonn, en Angleterre et à Vienne.
- Le concerto pour trompette de Corelli, violoniste à Bologne, qui a écrit une musique brillante, éclatante, dominée par le « style de trompette bolonais ».
- Le concerto grosso opus 6 n° 7 de Haendel en si bémol majeur, pour cordes et continuo, dans la plus pure tradition violonistique.
- Le concerto pour trompette de Neruda, musicien tchèque du XVIII^e

siècle, qui a écrit une alternative parfaite aux célèbres concertos de Haydn et de Hummel pour les trompettistes actuels, œuvre qui représente un défi extrême pour les cornistes.

- Enfin, « Une petite musique de nuit » du divin Mozart termina ce magnifique concert.

Pour ce concert de clôture des mercredis de juillet, M. le Maire et M^{me} nous ont fait l'honneur d'y assister. La prestation de l'Orchestre de Chambre des Cévennes a été remarquable. Le soliste trompette Pascal Reymond a été parfait; sa prestation du Concerto de Corelli avec un modèle réduit de trompette a été d'une brillance telle que l'on a pensé au très grand virtuose Maurice André, qui naquit et travailla à Alès, ville où a été fondé l'Orchestre de Chambre des Cévennes maintenant basé au Vigan.

La saison de juillet 2005 a connu une affluence soutenue, pratiquement 180 auditeurs à chaque fois, dont une proportion d'enfants et de jeunes importante, plus importante que les années précédentes, ce qui est très encourageant pour les organisateurs.

► **10^e festival de flûtes : une excellente cuvée**

Comme les années précédentes, Jean-Louis Beaumadier a fait honneur à sa ville natale en se produisant lui-même et en amenant de nombreux et très talentueux musiciens professionnels.

Jean-Louis Beaumadier est ce virtuose de la flûte et de son modèle réduit en ébène, le piccolo; son maître, le célèbre Jean-Pierre Rampal, l'appelait le *Toscanini du piccolo*.

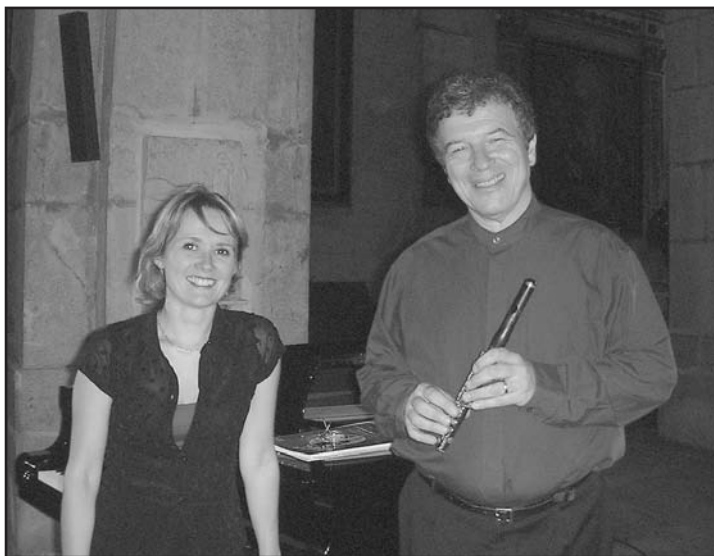
Les concerts ont eu lieu pour la plupart dans la cathédrale.

Le mardi 2 août à Riez et mercredi 3 août à Sainte-Croix-du-Verdon, Jean-Louis Beaumadier et Claudi Arimany, flûtiste catalan, lui aussi brillant élève de Jean-Pierre Rampal, étaient accompagnés par l'ensemble *Pierre Gabriel Buffardin de Marseille*, un quintette à cordes et clavecin. Étaient donnés six concertos pour flûtes de Vivaldi.

Le mercredi 3 août, le même programme était donné dans la petite église de Sainte-Croix-du-Verdon, pleine à craquer, avec un seul flûtiste, J.-L. Beaumadier. Cette prestation, entièrement faite au piccolo, a reçu de la part du public une ovation des plus enthousiastes, et il y eut trois rappels. J.-L. Beaumadier expliqua le nom de l'ensemble, celui d'un flûtiste marseillais du XVIII^e siècle, qui fit connaître le répertoire de la flûte à travers

l'Europe entière, et qui eut le premier l'idée d'accompagner la flûte avec des instruments à cordes.

Le vendredi 5 août, c'était le grand *Récital piccolo-piano*,



de J.-L. Beaumadier et Laetitia Bougnol.

L'apothéose du dimanche 7 août fut la *Fête Internationale de la Flûte*, avec une forte participation de musiciens brésiliens à l'occasion de l'Année du Brésil en France: 7 flûtistes, dont l'Américaine Sheryl Cohen, la Croate Ana Domancic, le Slovène Matej Zopan, le Tadeu Coelho, le duo flûte-piano brésilien Tota et Teca, le jeune Brésilien André Cortesi, et bien sûr J.-L. Beaumadier, ainsi que les pianistes marseillaises Anne Guidi et Anaït Serekian.

Le spectacle a duré pas loin de trois heures, même avec un entracte des plus courts, qui a tout juste permis de découvrir la belle exposition de photographies *Le geste musicien*, due à Isabelle de Rouville, extraite des salons du Conseil Général.

Au total, ce sont près de 700 spectateurs qui ont été enchantés par ces quatre prestations de haut niveau, qui ont fait de Riez, comme les neuf années précédentes, la capitale de la flûte traversière. Virtuosité certes, mais aussi beaucoup de sensibilité.

Civisme

**Lorsque vous remplissez les containers à poubelles de cartons,
prière de les plier afin qu'ils tiennent moins de place.**

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Chantiers archéologiques

du quartier antique et médiéval du Pré de Foire

Cet été, Riezois et visiteurs ont assisté à la réouverture d'un site archéologique majeur proche du centre ancien, au quartier du Pré de Foire. Dès fin juin et durant deux semaines, une première équipe d'archéologues, dirigée par Caroline Michel d'Annoville (Université de Provence), a investi les lieux, suivie d'une seconde équipe sous la direction de Philippe Borgard (CNRS-Centre Camille Jullian) assisté de Fabienne Gallice (Ville de Riez), de Maxime Dadure, Émilie Porcher et Valérie Salle (étudiants à l'Université de Provence). Les relevés topographiques sont réalisés par Francis Chardon, topographe, assisté de Mauricette Deschaume. L'intervention de ces spécialistes est motivée par la présence sur le site de vestiges d'époques différentes, de l'Antiquité aux derniers siècles du Moyen Âge. Ces premières investigations représentent le début d'une série de campagnes de fouilles programmées qui se poursuivront durant les prochaines années, toujours en juillet et août, pour permettre la participation de bénévoles.

L'objectif était, cette année, de dégager les vestiges déjà mis au jour, entre les années 1966 et 1972, par Guy Barruol. Dès 1841, un érudit local, Benjamin Maillet, l'un des premiers maires de Riez, réalisait des sondages autour du baptistère et au Pré de Foire qui révèlent la présence de la première cathédrale (contemporaine du baptistère) mais également des murs d'époque romaine. Quelque



125 ans plus tard, G. Barruol constate que la cathédrale paléochrétienne (V^e s. après J.-C.) est bien implantée dans les vestiges d'un édifice public monumental datant du Haut Empire (I^{er}-II^e s. après J.-C.) qu'il suppose être des bains publics. Il dégage également, au nord-est du site, la pile d'un pont qui atteste, pour la même période, la présence d'une rivière. Il émet alors l'hypothèse d'un déplacement du lit du Colostre au cours des siècles.

Les recherches de cet été ont d'ores et déjà permis de confirmer certaines de ces hypothèses telle la présence d'un complexe de bains publics, antérieur à la cathédrale, et d'en infirmer d'autres. Les fouilles archéologiques menées depuis trois ans sous le Collège Maxime Javelly ont notamment révélé l'existence d'un chenal creusé et aménagé dans le substrat (restes de quais) destiné à canaliser les eaux provenant du vallon de Valvachère. Ces mêmes recherches ont également permis de dégager les fondations d'un bâtiment lié à la présence d'un grand nombre de sarcophages déjà repérés en 1966. Cet ensemble évoque un complexe funéraire de grande importance, contemporain et proche du groupe épiscopal paléochrétien. Un espace privilégié, situé à l'est du bâtiment, laisse supposer l'emplacement de la tombe d'un personnage de premier plan. Dans l'attente de nouvelles données, on peut émettre, avec beaucoup de prudence, qu'il s'agit là de la tombe primitive de l'évêque de Riez saint Maxime.

La reprise des travaux de recherches est motivée d'une part par l'intérêt scientifique majeur de ce



site sur le plan régional mais également par la volonté de la municipalité de Riez de mettre en valeur ce patrimoine unique. En effet, au terme des campagnes de fouilles, les chercheurs espèrent dégager une grande partie des vestiges des bains publics et, de fait, du groupe épiscopal paléochrétien et médiéval. L'aménagement d'un jardin archéologique permettra une approche ludique et agréable du site par les visiteurs et redonnera toute son importance au baptistère aujourd'hui quelque peu ignoré.

Ce chantier est réalisé grâce à la collaboration de divers partenaires : le Ministère de la Culture (Service Régional de l'Archéologie), le Ministère de la Recherche (CNRS-CCJ) et la Ville de Riez. Il ne pourrait exister sans la participation des bénévoles, notamment les membres d'associations : Les Amis du Vieux Riez, ARDA-HP (Digne-les-Bains), AAV (Vaucluse) et les étudiants. Que tous soient ici remerciés.

Histoire du Réveil Musical Riézois

À Riez, il y a plusieurs années, au temps où la télévision n'accaparait pas la plupart de nos soirées, au temps où les divertissements étaient plus rares ou différents, existait une phalange renommée et active : Le Réveil Musical Riézois.

Environ 40 musiciens se réunissaient une fois par semaine dans une salle de la mairie (qui est actuellement le bureau du Maire). Il fallait bien répéter pour se produire lors des grandes manifestations qui jalonnaient la vie de la communauté riézoise : Sainte Cécile, Pâques, Pentecôte. Et l'on venait des villages alentour pour participer (Valensole, Puimoisson, Saint-Jurs...) tous les mercredi soir en utilisant déjà le covoiturage.



M. Veyan, chef du Réveil Musical Riézois, entouré de M. Cassien, chef-tambour, qui est le doyen de la musique, et de M. Bondil, porte-drapeau.

Les archives retrouvées dans un coin perdu de la mairie nous révèlent différents visages de la vie de ce groupe dont le président d'honneur était Maxime Javelly, que l'on connaît par ailleurs pour sa grande implication au service du village, et qui, en tant que musicien, était le spécialiste du solo de l'Arlésienne de Bizet. Ah ! L'angoisse du chef ces jours-là, car il faut bien le dire, très occupé ailleurs, Maxime manquait un peu de répétition. Le président était Aimé Gastinel (dit le Père Gas pour certains d'entre nous), ancien directeur du cours complémentaire. Jean Gasquet assurait le secrétariat. Un cahier de délibération était parfaitement tenu. On peut encore y lire parmi de nombreuses décisions, l'achat de 6 clairons, de casquettes type marine bleus



Le chef-tambour et deux de ses élèves.

pour l'hiver et les cérémonies funèbres, recouvertes d'une toile blanche pour le printemps et l'été, de cravates (rouge grenat sur une chemise bleu marine ! Quel effet !), de fanions pour les tambours et clairons.

Le chef de musique était M. Maxime Veyan assisté suivant les époques de deux sous-chefs MM Angelvin et Gasquet. M. Poutier, le chef clairon, entraînait la clique à part. Avec Maxime Veyan, la musique a vécu. Avec son départ petit à petit elle s'est éteinte, signe des temps. Les rap-

pels à l'ordre sur l'absentéisme, relatés dans le registre des délibérations annonçaient déjà ce déclin. Il en fallait de la patience pour régenter tout ce monde fait de diverses personnalités aux caractères bien trempés, de jeunes et d'anciens qu'opposait le début d'un monde nouveau. Fortuné, une super trompette, malheureusement malvoyant, arrivait en rouspétant car les jeunes avait fait exploser la lumière du couloir de la mairie, le responsable désigné de la salle n'avait pas allumé le feu assez tôt, ceux de Valensole n'arrivaient pas, l'archiviste n'avait pas préparé les bonnes partitions.

Lors de la remise à Maxime Veyan de la médaille d'honneur décernée par la Confédération Musicale de France le discours prononcé rappelait : *Notre Réveil Musical n'aurait pu être sans l'opiniâtreté, la ténacité, l'acharnement et le dévouement de ce chef qui assurait la formation des jeunes.*



Le programme des concerts était à l'image du temps mais de qualité car le niveau et le travail étaient là. Outre les diverses marches d'introduction et de fin (Sans malice, Défilé du 21^e, le Tram) on pouvait entendre : Sur un marché persan, L'Auberge du Cheval Blanc, Le Songe du Désert... et droit ou assis sur leurs chaises déplacées à cet effet, les spectateurs attentifs dégustaient ces notes de plaisir en battant la mesure du pied, de la main, de la tête, en discourant sur *cette jeune tête nouvelle qui était le fils d'une telle, sur celui-ci qui avait bien vieilli ce qui était somme toute normal car il était quand même de la classe 189...*



**Le petit papier tamponné
pour aller boire le coup !
Un passeport
indispensable...**

À la fin du concert, un autre moment de convivialité, la distribution à tous les musiciens de petits papiers tamponnés pour aller boire le coup, chez René, chez Lima. Le cahier des délibérations fait encore état des factures aux cafetiers de même que celles faites au restaurant Chez Jean-Louis pour le paiement du banquet annuel.

Et les membres honoraires qui versaient une somme pour que la société vive ! Chacun recevait une carte. Nous ne publierons par la liste des donneurs ce qui pourtant serait plein de charme. Certains Riézois s'y retrouveraient encore. La grande majorité donnait 5 nouveaux francs, quelques-uns 10 et exceptionnellement 20 francs.

Heureux temps révolu dont ne subsistent que la mémoire orale de nos anciens et une vieille boîte d'archives.

Le Rallye des Vallées

Les 3 et 4 septembre 2005, au départ de ce rallye, trois équipages riézois étaient prévus. Mais le décès d'Émile Mandati est venu modifier l'ordonnance des choses. Eric a déclaré forfait pour rester dans sa famille et la soutenir dans ces moments de peine. Nous nous sommes donc retrouvés à deux équipages : Christophe Millet, Ludovic Ricaud sur AX Sport N1 et Frédéric Malvicino, Peggy Thiesset sur 104 ZS F2000-12. Un moment, nous avons aussi pensé à déclarer forfait car pour nous la participation unitaire du groupe riézois compte plus que la participation individuelle même si sur la ligne d'arrivée la victoire est unique.



Nous étions donc présents au départ à Digne-les-Bains même si les pilotes n'étaient pas tout à fait à leur affaire. Pour la circonstance, nos véhicules étaient floqués d'un EM noir sur le capot, dernier hommage à Émile Mandati. La vie continue cependant et la passion, l'ambiance, la concentration sur notre objectif nous ont permis de nous lancer par un temps splendide dans les 230 km de l'épreuve dont 40 km d'épreuves spéciales qui comportaient 2 spéciales : la première Thoard-Champercier, la seconde Malijai-Le Chaffaut.

Durant l'épreuve, nous étions assistés par LZ Rallye Team (équipe d'Allemagne-en-Provence)

Après le rallye Haute-Provence à Manosque, le rallye des Vallées à Digne, prochaine étape courant octobre dans le Var.

Remerciements aux nombreux sponsors et en particulier à LZ Rallye Team (équipe d'Allemagne-en-Provence).

À propos du décès d'Émile Mandati, l'auteur de ces lignes se souvient avec nostalgie des nombreuses fois où il allait chercher avec ses jeunes enfants des remorques de sable ou de gravier. Les gamins avaient les yeux grands ouverts devant ce grand-père qui maniait si bien le Manitou tout en les interpellant : *Ça va les durs*. Marque de tendresse pour une figure de notre village. Dans notre cercle familial fermé, nous l'avons depuis appelé : Pépé Manitou.

École de Judo de Haute-Provence

Voici déjà 4 ans que cette association sportive a été créée sous l'impulsion de son équipe dirigeante composée de M. Jean-Jacques Glas (Président), M^{me} Nathalie Bondil, M^{me} Brigitte Fanguiaire (Trésorières) et M^{me} Marie-Laure Di Nicola (Secrétaire), et grâce à la bonne volonté de la Mairie de Riez.

Les cours ont lieu les lundis et vendredis de 17 h à 21 h à la Salle Multi-Activités de Riez et s'adressent aux enfants dès 4 ans.

- 4/6 ans (pré-judo): vendredi de 17 h à 17 h45
- 7/9 ans : lundi de 17 h à 18 h et vendredi de 18 h à 19 h
- 10/12 ans : lundi de 18 h à 19 h et vendredi de 19 h à 20 h
- + de 12 ans et adultes : lundi de 19 h à 20 h et vendredi de 20 h à 21 h

L'engouement est tel que cette année, le club devrait dépasser les 100 licenciés. D'ailleurs devant le succès et la demande croissante, nous avons ouvert une salle à Gréoux-les-Bains l'année dernière, et une autre cette année à Valensole.

Les cours sont dispensés par trois professeurs dont la compétence n'a d'égale que leur dynamisme :

- Xavier Ollivier, ceinture noire 4^e Dan,
- Pierre Flauto, ceinture noire 3^e Dan,
- Sandy Lenoir, ceinture noire 3^e Dan.

Et les résultats ne se sont pas fait attendre puisque dès leurs premières participations aux compétitions officielles, nos jeunes judokas ont ramené des médailles et l'année dernière M.

Adrien Fanguiaire nous a remporté le 1^{er} titre départemental individuel.

Souhaitons-leur de continuer dans cette voie.

Le samedi 10 décembre, le Club organisera un repas à la Salle Multi-Activités



afin de réunir les adhérents et leur famille et amis.

Le Club est ouvert toute l'année de septembre à juin et organise des stages d'initiations ou de perfectionnement durant les vacances.

Renseignements, inscriptions :

M. Jean-Jacques Glas : 04 92 77 80 66

M^{me} Nathalie Bondil : 04 92 74 60 70

M^{me} Marie-Laure Di Nicola

Vernissage de Marta De Sousa

C'est en présence d'un public nombreux qu'a eu lieu, le samedi 3 septembre, le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste peintre Marta De Sousa, exposition qui s'est tenue dans les locaux de l'Office de Tourisme de Riez et s'est clôturée le 12 septembre 2005.

L'œuvre de cette artiste reflète une sensibilité en évolution permanente dans une recherche continue. Sa méthode créatrice, l'**automatisme pictural**, qui fût utilisée par les grands maîtres surréalistes du début du XX^e siècle est un mouvement libre de l'esprit qui s'élabore dans une association de mouvements qui, à partir d'une tache ou d'une ligne spontanée, engendreront ou se traduiront par une image.

La peinture de Marta De Sousa prend sa source dans l'inconscient et c'est à travers l'acte créateur que la réalité et la fantaisie se confondent. On trouve donc dans le tracé gestuel et automatique le chemin d'expression libérée du concept classique de la *beauté*.

C'est sans doute avec une grande expectative que les amateurs d'art attendront la prochaine exposition pour découvrir les nouvelles créations de Marta De Sousa.



Genèse

La genèse de l'association Sève est importante. Elle a généré les valeurs de l'association et ses objectifs.

L'association Sève est née de la volonté d'un groupe de personnes participant depuis plusieurs années à un cours de relaxation/yoga/gym-cerveau, de pérenniser leur activité. Le nombre de personnes dans le groupe ne permettant pas de rémunérer décemment l'animatrice du cours, il fallait trouver des revenus supplémentaires. La solution choisie a été de faire progresser le nombre de participants plutôt que de faire appel à des fonds de type subvention ou sponsoring. Cette orientation était plus satisfaisante sur le plan moral. Elle contenait à la fois des options de partage d'avec d'autres, d'indépendance et de prise en charge. La décision a été prise de se constituer en association, de se recentrer sur un chef-lieu de canton (le cours avait lieu à Roumoules) et de mettre en place d'autres activités et projets.

Objectifs

C'est en observant ce qui faisait venir les personnes au cours – de plusieurs communes des Alpes-de-Haute-Provence et du Var (Roumoules, Riez, Montpezat, Artignosc, La Palud, Sainte-Croix) – ainsi que la pyramide des âges dans le groupe qu'ont émergé les objectifs de ce qui allait devenir l'association Sève.

Dans ses statuts, Sève a présenté ses objectifs ainsi :

Article 2 – But

Cette association a pour but de développer, au moyen d'activités physiques et culturelles, manuelles et intellectuelles, pratiquées en commun, les relations entre les personnes dans les zones rurales afin de :

- *lutter contre l'isolement,*
- *renforcer les échanges entre les générations,*
- *mettre en pratique la fraternité,*
- *créer ou maintenir de l'emploi,*
- *nourrir sa vie en agissant pour et avec les autres.*

Habituellement propriété du jargon médiaticopolitique, ces phrases/notions paraissent être du ressort de la langue de bois. Tout change si l'on passe du dire au faire. Lorsque les membres d'un groupe de personnes allant de Nicole, 76 ans, à Antonin, 5 ans, repiquent ensemble des plants de tomate ou de melon, il n'est plus question de slogans. Tous les mots utilisés dans les objectifs ont leur place sans qu'il soit nécessaire de les dire.

Ce sont ces objectifs affichés qui ont donné naissance très rapidement à un groupe de jeunes parents de créer au sein de l'association le désir de monter le projet d'atelier de rencontre parents isolés.

Actions

L'association privilégie le faire ensemble. Comme le pouce permet à la main d'attraper et de serrer, c'est cet *agir ensemble* qui donne réalité et force aux idées et aux projets. Trois types d'activités sont en place dans les premiers mois de fonctionnement de l'association :

- les ateliers permanents : relaxation/yoga-doux/gym-cerveau, jardinage bio, atelier échange parents isolés (appelé Brindille),
- les activités ponctuelles : sorties, randonnées, soirées, repas,
- les rencontres : deux rencontres basées sur l'échange sont déjà envisagées (entendre et comprendre le pays – histoire, langue, culture, avec Daniel Daumas ; regarder le ciel (les Alpes-de-Haute-Provence est le dernier département à posséder un capital nuit : le plus faible développement urbain limite la pollution lumineuse), avec Jean-David Gallet (astrophotographe et astronome).

Les ateliers qui vont reprendre dès septembre :

- *L'atelier relaxation/yoga-doux/gym-cerveau* reprend comme prévu le 12 septembre 2005. Dès son lancement en mai, il a réuni en moyenne 16 personnes chaque lundi soit à 18 h 15 dans la salle de danse au deuxième étage de l'hôtel de ville de Riez (l'atelier commence à 18 h 15, ceux qui veulent papoter avant peuvent venir dès 18 h). Compte tenu du nombre important de participants et pour répondre au souhait d'autres personnes qui souhaitent participer à cette activité, il est envisagé une autre séance hebdomadaire en journée, vraisemblablement le jeudi en début d'après-midi.
- *L'atelier jardinage bio* a permis de vendre des plants lors de la foire aux plants de Riez le 18 mai. Outre la vente de plants, la présence sur le marché a permis la distribution de 400 prospectus pour faire connaître l'existence de l'association et de ses ateliers. Cet atelier devrait reprendre au cours de l'hiver au moment des semis.
- *L'atelier Brindille parents isolés* se met en place le 13 septembre. Il a fait l'objet d'une mise au point particulière avec un règlement intérieur et une information des structures telles que la municipalité, les écoles, la Protection Maternelle et Infantile... La responsable de la PMI, le Docteur Françoise Evrard est venue examiner le projet et les locaux. Elle a donné son accord. L'atelier est animé par quatre jeunes mères de famille dont une assistante maternelle. Dans un premier temps, il fonctionnera tous les mardis matin de 9 h à 12 h, puis le jeudi après-midi.

Conditions d'accès

La cotisation est fixée à 10 € par an et par personne. Elle donne accès à toutes les activités de l'association et sert essentiellement à couvrir les dépenses d'assurance et de fonctionnement. L'atelier relaxation/yoga-doux/gym-cerveau est payant pour rémunérer de façon décente et légale l'intervention du professeur et ses déplacements. Le prix est de 84 € pour chacun des 3 trimestres d'activité. De septembre à juin, l'atelier du lundi comptera 37 séances pour l'année (ce qui met la séance à environ le prix d'un paquet de cigarettes. À noter que certains y viennent pour arrêter de fumer). La somme trimestrielle est payable en plusieurs fois si nécessaire. Pour les couples, le prix est de 84 € pour le premier et de 32 € pour la seconde personne. Pour les personnes qui souhaitent venir de façon aléatoire, le prix est de 8 € par séance.

Un atelier nommé Brindille

Un lieu pour parents autour d'ateliers proposés aux enfants de 0 à 4 ans.

Afin de lutter contre l'isolement des familles, l'atelier Brindille propose deux fois par semaine un espace de rencontre. Ce lieu d'échanges est plus particulièrement destiné aux parents qui arrivent dans la région et aux enfants non scolarisés ne fréquentant pas

une crèche. Il s'agit, autour d'activités proposées aux enfants, de favoriser les liens sociaux entre parents, entre enfants, entre enfants et d'autres adultes. Ce biais doit permettre à des parents ou à des assistantes maternelles de partager, d'être accueillis ou d'accueillir, selon l'envie de s'impliquer et la motivation de chacun. Dans une seconde phase, l'atelier devrait s'ouvrir aux grands adultes (retraités), eux aussi confrontés à l'éloignement familial, à l'isolement. Cet aspect est bénéfique aux enfants. Il répond également à un des objectifs de l'association qui souhaite favoriser les échanges entre générations.

❖ **Capacité et modalité d'accueil**

Brindille est ouvert le mardi matin de 9 h à 12 h et le jeudi après-midi de 15 h à 18 h. Ce lieu sera fermé pendant les vacances scolaires. Nous accueillons un maximum de 10 enfants, accompagnés d'un adulte.

❖ **Fonctionnement**

Une inscription est obligatoire pour participer aux ateliers. Un planning est à votre disposition afin de consulter les activités prévues et les places disponibles.

❖ **Modalités d'inscription**

Une cotisation annuelle à l'association Sève est obligatoire afin d'être couvert par une assurance. L'adhérent pourra ensuite participer à toutes les activités proposées par Sève. Une participation financière de 1 € par enfant et par séance sera demandée afin de subvenir aux besoins des achats de matériel et autres pour les activités.

❖ **Engagement de l'accompagnant**

La personne qui accompagne l'enfant s'engage à rester tout au long de la séance : **Brindille n'est pas un lieu de garde**. Une fois inscrit, l'accompagnant s'engage à venir. Merci de prévenir l'avance de toute absence afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place.

LA SAUCE remet en place des ateliers "Expression théâtrale". Ces ateliers sont ouverts aux enfants à partir de 7 ans et proposent des activités dont les buts sont :

- de susciter l'expression et la création, à travers divers exercices et jeux,
- puis de mettre en place un spectacle qui pourra être présenté à différentes occasions.

Ces ateliers débuteront le mercredi 5 octobre à 10 h, Salle Multi-Activités de Riez.

Horaires : le mercredi matin, de 10 h à 11 h 30 (pas d'ateliers pendant les vacances scolaires). Tarifs : adhésion annuelle 8 €, participation : 20 € par trimestre (10 ateliers par trimestre). Le premier atelier est gratuit, les inscriptions se feront sur place.

Renseignements : Martine 04 92 77 89 83 - 06 19 36 05 27.

Le carnet de l'état civil

Décès

- 23/06/2005 – Marcel, Joseph, Simon ANDREOSI, né le 25/11/1920
- 23/06/2005 – Louis, Jean, Jules AMIEL, né le 04/10/1931
- 27/06/2005 – Pierrette, Anaïs, Jeanne MORENON, épouse ROMAN, née le 20/05/1927
- 30/06/2005 – Dominique, Marcel, Hervé DUTERCQ, né le 22/08/1956
- 06/07/2005 – Geneviève, Juliette, Gabrielle KAISER, veuve CHABRAND, née le 13/02/1919
- 18/07/2005 – Hébert, Louis, Marius DRAC, né le 19/08/1919
- 23/07/2005 – Mireille, Marie ARRIGHI, veuve ARNAUDO, née le 06/04/1912
- 27/07/2005 – Fernando DE SOUSA MENDES, né le 25/04/1943
- 21/08/2005 – Marius, Jean BOYER, né le 18/11/1920
- 01/09/2005 – Émile, Céleste MANDATI, né le 03/05/1913
- 13/09/2005 – Sylvie, Chantal, Arlette LAUDREN, née le 15/03/1964



Mariages

- 18/06/2005 – Cécile DESBIENS et Bruno DI NICOLA
- 25/06/2005 – Chantal, Joëlle SIEWIERA et Alain, Paul, Léon DUMAY
- 25/06/2005 – Françoise, Gabrielle JANTZEN et Jean-Luc, Jacky ASTIER
- 16/07/2005 – Ingrid TISSOT et Nicolas, Maxime, Gilbert, Albert CHAILLAN
- 03/09/2005 – Nadège, Christiane, Stéphanie, Marie RIGGI et Arnaud, Jean-Noël, Norbert SACKSTEDER

Naissances

- 01/08/2005 – Tonny, Alain, Albert SCHMIDT, né à Puyricard
- 21/08/2005 – Tao VOUILLOT, né à Pertuis
- 24/08/2005 – Théa, Clémence IVARS, née à Digne-les-Bains
- 15/09/2005 – Antony, André CIOCCA, né à Manosque
- 18/09/2005 – Amélie, Andréa, Margueritte SEGOND, née à Digne-les-Bains

INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

mairie.riez@wanadoo.fr

http://www.ville-riez.fr

pour le Bureau du Tourisme

tourisme.riez@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie: 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

le samedi matin 9 h à 12 h

Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde : 15

Pompiers : 18 et 112 (portables)

Gendarmerie : 17

Hôpital : 04 92 70 10 00

Pharmacie : 04 92 77 80 26

Ambulances : 04 92 77 97 66

Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09

Déclic Météo : 08 92 68 08 08

Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19

Paroisse : 04 92 77 85 04

Clarisses : 04 92 77 88 31

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse faucon1@wanadoo.fr ou à Gérard Pierrot sur l'adresse g.pierrot@laposte.net avant le 15 décembre 2005 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.